



## Déclaration intersyndicale à la formation spécialisée SSSCT de l'académie de Creteil, le 30 septembre 2024,

Madame la Rectrice,

Les circonstances ne nous ayant pas permis de nous adresser directement à vous, lors de la FS-A de juin 2024, nous vous avons interpellé par la voix de Monsieur le Secrétaire général, sur la prise en compte du risque amiante sur l'Académie. Nous vous avons demandé une réponse à la question essentielle suivante : L'académie de Créteil reconnaît-elle encore la présence d'amiante dégradée comme un motif de danger grave et imminent ? Votre représentant, M. le SG, nous avait alors garanti que cela était le cas.

Pourtant, en cette rentrée 2024, cet engagement a été immédiatement bafoué au lycée Pierre Mendès-France de Savigny le Temple. De plus, la situation au Lycée de Cachan demeure préoccupante depuis mars 2024. Les DTA n'ont toujours pas été transmis à la FS et le PV de la séance extraordinaire du 1er mars demeure inaccessible malgré nos réclamations.

Nous vous alertons sur les conséquences de ce revirement, notamment pour ce qui concerne le fonctionnement même de FS-A de Créteil. Aussi nous sollicitons-vous solennellement afin que vous rétablissiez la relation de confiance en nous confirmant que le droit d'enquête des représentants des FS suite à une inscription dans le RDGI ne saurait être remis en cause.

Par ailleurs, il conviendrait que vous rappeliez à l'ensemble des acteurs de la prévention de l'académie qu'on ne peut jeter le discrédit sur l'auteur d'un signalement quand celui-ci pointe des réalités qui dérangent comme le risque amiante.

La priorité doit rester la santé et la sécurité des personnels et non des considérations statistiques dont les fondements semblent très éloignés des logiques de la prévention.

Notre instance va mal. L'absence de comptes-rendus depuis un an, les retards et les refus non assumés de transmission de documents, une demande d'expertise (on parle ici de celle de Rolland à Ivry et de ses 15 cas de cancer en 10 ans) dans une situation de danger grave et imminent en attente depuis plus de six mois, des demandes d'enquêtes suite à des accidents de services répétés sans réponse, un avis de la CADA demandant la transmission de documents d'exposition à l'amiante non suivi (avis 20234449 du 10 août 2023 transmis à nouveau à vos services en juin 2024) sont autant de symptômes indéniables de la profondeur du malaise.

**Nous appelons donc de nos vœux un réel changement dans le fonctionnement de l'instance tout comme dans le traitement des situations**, sans quoi nous ferions savoir plus largement, dans un premier temps à l'ensemble des personnels de l'académie, que nous sommes irrémédiablement entravés dans l'exercice de nos missions de représentants élus au service de la santé et de la sécurité des personnels.